

Montréal, le 14 novembre 2021

Chers patients,

Le 10 novembre dernier, M. Lionel Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, a annoncé le rétablissement de la couverture publique des services de procréation médicalement assistée (PMA), incluant la fécondation *in vitro* (FIV). Cette couverture publique par le gouvernement est une excellente nouvelle pour celles et ceux qui souhaitent fonder une famille et nous nous réjouissons pour nos patients.

Cette annonce ministérielle vise l'entrée en vigueur du programme dès lundi 15 novembre. Or, nous n'avons pas encore obtenu du ministère toutes les informations pertinentes nous permettant de pouvoir procéder, à la date annoncée, à l'ouverture de nouveaux dossiers en vertu du programme. Nous sommes donc malheureusement placés devant l'obligation de différer toute nouvelle demande d'inscription, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Cette situation regrettable est hors de notre contrôle.

Dans l'intervalle, nous poursuivons nos activités et continuerons de voir nos patients ayant débuté des traitements sous certaines conditions.

Nous sommes confiants que la situation va évoluer et nous vous reviendrons dès que possible pour toutes nos nouvelles décisions.

Merci à tous pour votre compréhension.

L'équipe de fertilité de la clinique ovo